

Conditions générales de vente

Des formations en Intra - Assomption France

2023-2024

■ Désignation

ASSOMPTION FRANCE est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers liés au monde scolaire. Son siège social est fixé au 39 quai Jean Jacques Rousseau, à LA MULATIERE.

ASSOMPTION FRANCE conçoit, élabore et dispense des formations pour les établissements scolaires du réseau Assomption ou dans d'autres établissements dans le respect des critères qualité qu'il a établis. Des stages nationaux, inter-établissements, sont également proposés.

Il s'agit d'un institut missionné par l'enseignement Catholique, certifié Qualiopi au titre des actions de formation, pour assurer la formation continue des enseignants et personnels employés dans ce cadre.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ASSOMPTION FRANCE.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations « intra »** : les formations conçues sur mesure par ASSOMPTION FRANCE pour le compte d'un établissement scolaire ou de toute autre organisation
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ASSOMPTION FRANCE** pour le compte d'un **Client**. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Engagement

En passant commande auprès d'Assomption France, le Client s'engage à :

- Adhérer aux présentes conditions générales de vente
- Faire signer la feuille d'émargement aux stagiaires et la transmettre à Assomption France
- À mettre à disposition des stagiaires les informations pratiques (horaire, lieux de la formation) ainsi que le programme

- Remettre les attestations de présence produite par Assomption France aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation.
- Répondre aux enquêtes de satisfaction pour l'amélioration continue des formations d'Assomption France.
- Mettre disposition les locaux et les matériels nécessaires au bon déroulement de la formation.

Assomption France s'engage à :

- mettre à disposition des formateurs compétents dans leur domaine de formation
- proposer des formations qui respectent les critères qualité établis par le centre de formation
- assurer le bon déroulement de la formation.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, à l'ordre **d'ASSOMPTION FRANCE**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal ainsi que l'impossibilité de bénéficier de nouvelles prestations du centre de formation.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation, au moyen de la convention fournie par **ASSOMPTION FRANCE**. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du formulaire que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **ASSOMPTION FRANCE**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **ASSOMPTION FRANCE** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **ASSOMPTION FRANCE** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné ou à une réduction. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **ASSOMPTION FRANCE**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

■ Horaires et accueil

Les lieux et horaires de la formation sont décidés conjointement par le client et Assomption France et inscrite dans le programme de formation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

■ Devis, facture et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est transmis au Client, la validation du devis accompagné du programme vaut validation. Le client reçoit ensuite la facture correspondante.

A l'issue de la formation, **ASSOMPTION FRANCE** remet une attestation de formation aux **stagiaires**. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Coût des prestations de formation Intra

Le coût des stages en intra est transmis pour validation sur devis. Il est calculé en fonction des moyens pédagogiques mis en œuvre : formateurs, locations, matériel...

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **ASSOMPTION FRANCE** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'**ASSOMPTION FRANCE**.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

ASSOMPTION FRANCE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période de deux années scolaires.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **ASSOMPTION France** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera d'abord recherché une solution à l'amiable.